

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 11 février 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 février 2015

2015 DASES 38G PDIE. Marchés à bons de commandes pour l'accompagnement d'allocataires parisiens du Revenu de Solidarité Active (RSA), en vue de leur insertion socio-professionnelle (article 30).

Mme Dominique VERSINI , rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L. 3211-1 et suivants ;

Vu le Code des Marchés Publics issu du décret 2006-945 du 1^{er} août 2006 modifié et notamment ses articles 30 et 77 ;

Vu le projet de délibération en date du 27 janvier 2015, par lequel Madame la Maire, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, soumet à l'approbation du Conseil le principe et les modalités de passation d'une consultation ayant pour objet l'accompagnement d'allocataires parisiens du revenu de Solidarité Active (RSA), en vue de leur insertion socio-professionnelle ;

Sur le rapport présenté par Madame Dominique VERSINI, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe du lancement d'une consultation pour l'attribution de marchés muti-attributaires à bons de commande en quatre lots relatifs à des prestations d'accompagnement d'allocataires parisiens du RSA, en vue de leur insertion socio-professionnelle, d'une durée d'un an reconductibles trois fois ;

Article 2 : Sont approuvées les modalités de passation de la consultation, selon la procédure adaptée, en vertu de l'article 30 du Code des Marchés Publics ;

Article 3 : Sont approuvés le règlement de la consultation et son annexe, le cahier des clauses administratives ainsi que l'acte d'engagement par lot et son annexe, dont les textes sont joints à la présente délibération ;

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement du Département de Paris (nomenclature M52, chapitre 017, rubrique 561, nature 611), au titre des années 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil général**



Anne HIDALGO